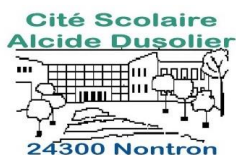


Lycée – Collège
A. Dusolier



Service de l'Intendance

Tél : 05 53.60.83.30

Fax : 05.53.60.83.39

gest.0240021t@ac-bordeaux.fr

BP 102
Av. Jules Ferry

24300 NONTRON



Objet : mise en place d'un lecteur biométrique au restaurant scolaire.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que depuis septembre 2011, l'accès au self de notre établissement est géré par un lecteur biométrique.

Le procédé de cette biométrie accepté par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) utilise la photographie du contour de la main et non les empreintes digitales. Il ne laisse donc pas de traces qui pourraient être réutilisées à d'autres fins.

Ce système a été choisi, en remplacement du système à cartes, pour les raisons suivantes :

- pour les élèves : plus de carte oubliée, perdue ou cassée.....
- pour les familles : économie du rachat de la carte
- pour le Service de la Vie Scolaire : gestion des absences au restaurant scolaire facilitée : le système est fiable à 100% car les élèves ne peuvent plus s'échanger les cartes et couvrir d'éventuelles sorties illicites.
- Pour le Service de l'Intendance : plus besoin de régulariser manuellement et individuellement les oublis de cartes parfois très nombreux, plus besoin de renouveler les cartes perdues.

Les familles pourront si elles le souhaitent garder le système à cartes sachant que dès la première fois, le badge sera payant ou utiliser le système biométrique gratuit (solution retenue par plus de 96% des familles).

Afin de préparer la prochaine rentrée dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre réponse en remplissant le coupon-réponse ci-joint. Ce coupon est à remettre lors de l'inscription de votre enfant.

Restant à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

L'Agent-Comptable Gestionnaire,

La Provisure,

Bruno FAYOLLE.

Laurence BEUQUILA

NOM et Prénom du responsable légal :

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

* **Merci de rayer la mention inutile**

* Je souhaite que mon enfant utilise le dispositif gratuit de reconnaissance du contour de la main.

* Je ne souhaite pas que mon enfant utilise le dispositif de reconnaissance du contour de la main. Mon enfant accédera au restaurant scolaire par le lecteur de carte sachant que cette dernière est payante.

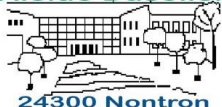
Signature du responsable légal,

TÉLÉPAIEMENT DES FACTURES

Madame, Monsieur,

Lycée – Collège
A. Dusolier

Cité Scolaire
Alcide Dusolier



24300 Nontron

Service de l'Intendance

Tél : 05 53.60.83.30

Fax : 05.53.60.83.39

gest.0240021t@ac-bordeaux.fr

BP 102
Av. Jules Ferry

24300 NONTRON



Le service de télépaiement vient d'être activé. Voici le lien pour y accéder :

<https://www.adusolier-nontron.com>

En bas de la page, cliquez sur "scolarité services", puis,

Cliquez sur EDUCONNET, vous pouvez vous connecter en utilisant l'identifiant et le mot de passe de votre compte d'accès aux services en ligne.

Si vous n'avez pas de compte, cliquez sur « je n'ai pas de compte ».

Vous pouvez ainsi procéder au paiement en ligne de vos factures d'hébergement : internat et demi-pension (1).

Ce moyen de règlement moderne est sûr, facile et rapide ; vous pouvez régler grâce à votre carte bancaire quand vous le souhaitez et de façon sécurisée. Vous recevrez dans votre boîte mail la confirmation de votre paiement.

Ce service est gratuit pour vous (2). Il vise à remplacer progressivement le règlement par chèque dont le traitement est onéreux et risqué (3).

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est indispensable à la prochaine rentrée de fournir votre RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE et de renseigner UNE ADRESSE MAIL VALIDE dans le dossier d'inscription.

Nous vous remercions d'avance.

1) : Via la plateforme TIPI (Titre payable par internet) de la Direction Générale des Finances Publiques.

2) : La Commission Interbancaire est supportée par le lycée et les frais de télépaiement par la Direction Générale des Finances Publiques.

3) : Chèques perdus, sans provision.....